

**Pépinière «Point + Entreprises», 3 rue Violet - Approbation du projet
d'aménagement - Demande de subvention au Fonds Départemental de
Développement Economique (FDDE)**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis 1985, dans le cadre de sa politique de développement, la Ville de Besançon a aménagé, dans le bâtiment municipal, 3 rue Violet, des locaux d'accueil pour de nouvelles entreprises.

Le dispositif global d'accompagnement des créateurs, animé par le Groupement d'Intérêt Economique «Point + Entreprises» au sein de cette pépinière, s'est montré d'une grande efficacité : 123 entreprises et 253 emplois ont été créés.

La réalisation de certains aménagements est envisagée. Ils permettront d'améliorer les conditions d'accueil des entreprises en pépinière.

Il s'agit des travaux suivants :

- Rénovation de 3 ateliers et d'une salle.

Ces travaux sont estimés à 345 000 F TTC.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une participation financière du Fonds Départemental de Développement Economique qui varie de 10 à 20 % du montant des dépenses hors taxes.

Sur avis favorable de la 13^{ème} Commission, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le présent projet
- solliciter la participation du FDDE et l'inscrire au budget dès réception de la décision attributive, en recettes au chapitre 908.6.1053.83017 (31000) et en dépenses au chapitre 908.6.232.83017 (31000)
- solliciter du Conseil Général du Doubs l'autorisation de commencer les travaux avant la décision attributive de subvention,
- s'engager à financer la part restant à la charge de la ville, sur les crédits figurant au budget 1992.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la 13^{ème} Commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.